

RANDO et DECOUVERTE
38440 ST JEAN DE BOURNAY
Marylor BRAIZAT
90 , Route des Valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tél : 06 14 39 10 92
Affiliation FFRP 04421



Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et
Evénement
DGPLFédérations – 2, rue de
Gourville45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° 41789295M / 0002
Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

St Jean de Bournay , le 9 septembre 2025

SÉJOUR DE 4 JOURS /3 NUITS en PENSION COMPLETE

DU VENDREDI 17 JUILLET AU LUNDI 20 JUILLET

A VASSIEUX EN VERCORS

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la **licence FFRandonnée en cours de validité** avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'**un titulaire du « Pass-Découverte »** dont la validité couvre la totalité du séjour.

Les adhérents doivent être capables d'effectuer au minimum **une randonnée de 14 kms avec 500 m de dénivelé positif.**

Nombre de participants : 21 au minimum avec 5 voitures

Dates : du vendredi 17 juillet au lundi 20 juillet 2026

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

Animatrice responsable du séjour

Anne PILVEN

☎ 07 66 87 07 00 – ✉ apildltor@yahoo.fr

N° de licence : 1141960E BF (Comité Départemental Isère, délivrée le 24/09/2022)

Programme

Jour 1 – Canyon des Gueulards & Gorges d’Ombrière

Distance : **10,2 km – D+ 400 m**

Une superbe randonnée entre gorges étroites et falaises vertigineuses.

Le pittoresque **Canyon des Gueulards** et ses passages rocheux contrastent avec les plus verdoyantes **Gorges d’Ombrière**.

👉 En option : **Chutes de la Druse** (2 km – D+ 140 m)

Jour 2 – But Saint-Genix

Distance : **14 km – D+ 500 m**

Panoramas spectaculaires sur la vallée de Marignac-en-Diois, Die, le Col du Rousset, le Glandasse, le Grand Veymont et le Pic Saint-Michel.

Ravins, fleurs, papillons et parfois le vol majestueux des **vautours fauves réintroduits** dans la région !

Jour 3 – Deux randonnées au choix

Groupe 1 : Aiguillette ou Petit Veymont (depuis Saint-Agnan-en-Vercors)

👉 17,5 km – D+ 527 m – 6 à 7 h de marche

Groupe 2 : La Roche du Mas (départ du gîte)

👉 12,7 km – D+ 485 m

Une randonnée ombragée, idéale en cas de chaleur, offrant une belle vue sur La Chapelle et le Vercors Nord.

Jour 4 – Crêtes de Font d’Urle

Distance : **10 km – D+ 310 m**

Un itinéraire spectaculaire par beau temps : falaises surplombant le Diois, puis plateau aux reliefs ondulés et dolines.

Vues imprenables sur le **plateau d’Ambel**, la **vallée de Quint**, les **Trois Becs**, le **Glandasse** et tout le **Sud drômois**.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au

Gîte des Carlines

320 , route de Rochebonne

26420 **Vassieux en Vercors**

☎ 06.24.80.72.64

www.giteslescarlines.com

qui assurera l'hébergement, la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **260 €** par personne, en pension complète ,

Pas d’option de chambre individuelle

- **Ce prix comprend :**
 - L'hébergement FORMULE «Hébergement en chambre de plusieurs personnes

lits faits à l'arrivée, serviettes de toilettes non fournies » pique-nique du midi et repas du soir .
Sanitaires partagés

- Les taxes de séjour
- Les contributions EIT et UEIT
- Les frais de reconnaissance
- L'accompagnement des randonnées par les Animateurs de Rando et Découverte
- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage

• **Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique du premier jour
- Les boissons
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (non souscrites par le groupe) de **18 euros**
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

Pré Inscriptions :

Ouverture : dès l'Assemblée Générale du **dimanche 14 décembre 2025.**

Nombre maximum : **21 participants** (liste d'attente au-delà).

Inscriptions :

Inscription avec bulletin en deux exemplaires + deux chèques d'acompte + bulletin de souscription assurances (facultatif) à remettre avant le 6 janvier 2026 à Brigitte Malpel ou Anne Pilven ou Jocelyne Durantou ou dans la boîte aux lettres du club (mairie de Saint Jean de Bournay)

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances à télécharger sur le site <http://www.rando38440.fr> [...onglet](#) Rando Infos...Documents Administratifs **2025-2026.**

PAIEMENTS :

A l'inscription, les participants donneront 2 chèques d'acompte **avant le 6 janvier 2026:**

- 1^{er} acompte : **70 € + 18 €** (si assurance annulation facultative)
présenté en banque le 1 mars 2026
- 2^e acompte : **162 €** **présenté en banque le 15 avril 2026**
- Solde à la fin du séjour : environ **28 €**

Le coût du covoiturage est intégré dans le prix. Tous les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Association «Rando et Découverte».

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

En voiture, avec co-voiturage organisé par RANDO ET DECOUVERTE. Chaque adhérent contribuera aux frais de déplacement selon le kilométrage parcouru (estimation de 344 kms).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation du fait du licencié :

Les coûts de souscriptions d'assurances ne seront pas remboursés, ainsi que les coûts liés à l'immatriculation tourisme.

Annulation signifiée :

- **jusqu' au 18 juin 2026** : restitution des sommes versées
- **entre le 19 juin et le 2 juillet 2026** : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 % (soit 78 euros).
- **après le 2 juillet 2026** : aucune restitution des sommes versées .

Chaque adhérent défaillant a la possibilité de proposer aux Animateurs un remplaçant pour ce séjour, sous réserve que celui-ci soit adhérent à Rando et Découverte et sous réserve de l'approbation des Animateurs.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place ou autres aléas, les activités prévues pourront être modifiées, interverties ou annulées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.


En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les conditions générales de vente et la notice d'assurance sont consultables sur le site <http://www.rando38440.fr>

 Onglet Rando Infos → Documents Administratifs 2025-2026